VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES  REPORTAGE

# À Mulhouse, un instituteur condamné pour des agressions sexuelles sur 25 élèves

L'homme âgé de 56 ans a écopé de neuf ans de prison après deux jours de procès au tribunal correctionnel de Mulhouse, pour des faits commis entre 2003 et 2022. Une première alerte avait été lancée en 2007. Mais il a fallu attendre 2023 pour qu'il soit arrêté.

Maud de Carpentier
7 mars 2025 à 19h15

**Mulhouse (Haut-Rhin).–** Il avait pris l'habitude de faire regarder des films à ses élèves. *Titanic*, *Un jour sans fin*, ou encore *Retour vers le futur* : des films à grand spectacle qui, parfois, pouvaient faire peur aux enfants de 7 ou 8 ans de sa classe de CE1-CE2, à Oderen (Haut-Rhin). C'est notamment lors de ces projections qu'Éric B., instituteur depuis 1992, et installé depuis 2000 dans différents petits villages de la vallée de la Thur, prenait des fillettes sur ses genoux pour les agresser sexuellement.

*« Pourquoi donc les enfants venaient sur vos genoux, M. B. ?*, demande Tiffany Gamain, présidente du tribunal qui a jugé, jeudi 6 et vendredi 7 mars, cet ancien professeur des écoles.

*— Mais je ne sais pas ! Je n'avais rien demandé moi !* », tente l'accusé aux cheveux grisonnants, depuis son box vitré.

Murmures dans la salle d'audience comble. *« Donc vous êtes assis, vous ne demandez rien, et les fillettes viennent sur vos genoux sans que vous ayez encouragé ce genre de gestes ? C'est la réponse que vous donnez à ce tribunal ? »* La présidente, encore, s'agace : *« Les enfants sont naïfs, mais ils ne sont pas stupides, monsieur. »*

L'ancien instituteur de 56 ans était jugé par le tribunal correctionnel de Mulhouse pour des agressions sexuelles sur vingt-cinq de ses élèves, ainsi que pour détention et diffusion de centaines d'images pédopornographiques (dont certaines ont été retrouvées sur des ordinateurs de l'école). Les faits les plus anciens jugés dans ce dossier remontent à 2003, les plus récents à 2023.

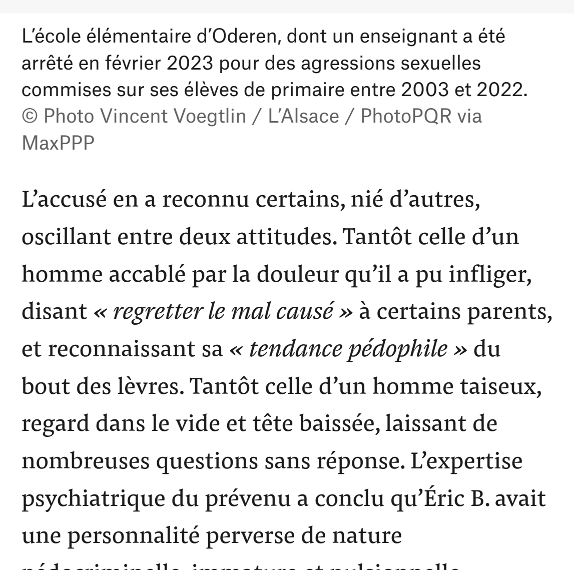

L'école élémentaire d'Oderen, dont un enseignant a été arrêté en février 2023 pour des agressions sexuelles commises sur ses élèves de primaire entre 2003 et 2022. © Photo Vincent Voegtlin / L'Alsace / PhotoPQR via MaxPPP

L'accusé en a reconnu certains, nié d'autres, oscillant entre deux attitudes. Tantôt celle d'un homme accablé par la douleur qu'il a pu infliger, disant *« regretter le mal causé »* à certains parents, et reconnaissant sa *« tendance pédophile »* du bout des lèvres. Tantôt celle d'un homme taiseux, regard dans le vide et tête baissée, laissant de nombreuses questions sans réponse. L'expertise psychiatrique du prévenu a conclu qu'Éric B. avait une personnalité perverse de nature pédocriminelle, immature et pulsionnelle.

## « Aimé de tous, impliqué socialement, généreux »

Sur les bancs du public, il y a les très nombreuses parties civiles. Les familles des victimes les plus jeunes – âgées aujourd'hui de 10 ou 11 ans, mais aussi des jeunes femmes, anciennes élèves de l'instituteur à Geishouse, petit village d'à peine 430 habitant·es, entre 2003 et 2011.

Il règne une drôle d'ambiance dans la salle d'audience, entre retrouvailles chaleureuses et sidération. Il y a les larmes et les discrets mouchoirs, mais aussi les murmures échangés entre ces anciennes copines de classe, ces voisins et ces habitant·es qui se connaissent quasiment tous. De Geishouse à Oderen, Éric B. a toujours exercé dans de petites communes, des environnements favorables à la création de liens de proximité.

De la restauratrice au maire d'Oderen, tous ont été *« floués »*, comme le glisse une mère à la barre. *« Il venait manger chez nous, je le laissais jouer au Uno avec Emma »*, raconte-t-elle, désemparée. *« Je venais d'emménager à Oderen après une séparation*, détaille une autre. *Il est venu rencontrer Louane, la rassurer et lui dire qu'elle allait découvrir une grande famille avec sa classe. »*

Plusieurs familles parlent des liens forts créés avec l'ancien instituteur. Il était le meilleur ami des uns, l'amant d'une autre, le professeur de ping-pong de certaines fillettes, celui qui aidait aux devoirs bénévolement.

Catherine Roth-Muller, qui défend les intérêts de l'association de la Voix de l'Enfant dans ce procès, résume ce *« monde »* qu'Éric B. a su mettre en place autour de lui : *« Il était ami avec les parents, et apprivoisait ainsi leurs enfants. Il instaurait un lien de confiance tel que tout ce que disait le maître était bien, tout ce qu'il faisait était bien. »* À tel point qu'aucune des premières alertes n'a été entendue, laissant le professeur aller de plus en plus loin dans ses gestes au fil des années.

## Une plainte dès 2007

Dès 2006, pourtant, une élève de CM2 d'Éric B. accuse son maître de violences et porte plainte. D'après l'ordonnance de renvoi consultée par Mediapart, la jeune Anaïs raconte à l'époque que son maître lui a volontairement claqué la porte sur le bras. Au gendarme qui l'auditionne, elle confie également que son instituteur lui aurait demandé de baisser son pantalon. *« Le gendarme lui aurait dit d'arrêter de dire des bêtises. »* Alors la jeune fille se tait.

La plainte est classée sans suite. Interrogée près de vingt ans plus tard, Anaïs accuse son ancien instituteur de lui avoir imposé une fellation à l'époque, dans un petit local adjacent à la cour de l'école. La jeune femme explique au juge d'instruction en 2023 ne pas *« avoir osé en parler à l'époque »*, notamment en raison du gendarme qui ne la croyait pas. L'accusation de viol n'a pas été retenue par le magistrat, notamment parce que *« le fait [reproché] est très différent des autres »*.

Mais pour l'avocate Roth-Muller, l'histoire d'Anaïs montre à quel point les institutions de l'époque ont failli. *« Lorsque Anaïs commence à parler, le piège est déjà en place. Tout le village est acquis à la cause de l'enseignant, on a même une lettre signée par l'ensemble des parents d'élèves, et des élus de Geishouse, qui demandent au rectorat de le soutenir ! »*

L'avocate dit vouloir aujourd'hui *« jeter un caillou dans le jardin de l'Éducation nationale, sur le relais et le traitement de la parole de l'enfant »*.

→ À LIRE AUSSI

DOSSIER
**L'affaire Bayrou-Bétharram**
27 articles

Près de vingt ans plus tard, en décembre 2022, une enfant de 7 ans dit à sa mère que son instituteur *« lui touche la foufoune »*. Celle-ci en parle à la directrice de l'école. Mais personne ne croit l'enfant. De nouveau. L'instituteur assure que la petite fille se trompe et tout le monde le croit. Les parents, mais aussi la directrice. La petite fille devra même présenter ses excuses à Éric B. Il faudra attendre janvier 2023 et la découverte fortuite d'un journal intime d'une autre élève qui fait état des agressions subies pour qu'un signalement soit enfin lancé par la directrice d'école.

Une fois l'enquête déclenchée, les langues se délient pourtant vite auprès de l'équipe pédagogique. Il y a une agente territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem) qui trouvait l'attitude d'Éric B. *« très limite avec les enfants »*, une autre qui avait déjà vu *« une petite fille sur les genoux du maître un jour en classe »*, ou encore cette accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) qui raconte qu'Éric B. lui avait raconté avoir été accusé d'attouchements dans sa précédente école.

*« N'y a-t-il pas eu, à un moment, quelqu'un pour s'étonner des pratiques pédagogiques uniques de M. B. ? »*, interroge maître Roth-Muller, qui ajoute : *« De manière générale, les institutions doivent se questionner dans cette affaire. »*

L'académie de Strasbourg aurait-elle dû diligenter une enquête administrative au moment de la plainte de 2007 ? Le rectorat n'a pas souhaité répondre à Mediapart avant la fin de la procédure judiciaire.

## Des parents qui ont besoin de vérité, des enfants qui vont mal

Au moment des plaidoiries des parties civiles, les avocat·es des 20 victimes agressées par Éric B. entre 2011 et 2023 à Oderen insistent sur le mal-être de ces enfants encore mineures aujourd'hui. Mélinda et Élise ne veulent plus aller à l'école. Louane est très renfermée sur elle-même. Rose-Aline se mure dans le silence. Il y a aussi les cauchemars des unes, les angoisses des autres. Chez les jeunes majeures aussi.

Trois des premières victimes étaient présentes, jeudi 6 mars, pour témoigner à la barre. Âgées aujourd'hui de 23 à 27 ans, ces jeunes femmes ont évoqué la part de culpabilité qui les ronge depuis la révélation de l'affaire. Culpabilité de ne pas avoir parlé plus tôt. *« Quand on voit tout ce qu'il a fait après nous, c'est difficile. »*

Les parents, eux, cherchent des réponses. *« Je veux savoir : quand il venait donner des cours de soutien à la maison, dans la chambre de Louane porte fermée, est-il allé plus loin ? »*, interroge la mère de la petite fille, les larmes aux yeux. Même question de la mère d'Emma. Il y a aussi les parents d'une victime qui se demandent si la grande sœur – elle aussi élève d'Éric B. des années auparavant, n'a pas été touchée par l'homme. À tous, depuis son box vitré, Éric B. assure d'une voix faible, regard fuyant : *« Non, il ne s'est rien passé d'autre. »* Il faudra le croire sur parole.

→ À LIRE AUSSI

DOSSIER
**Le Scouarnec : des décennies de pédocriminalité devant la justice**
11 articles

Une parole et des mots sur lesquels l'accusé joue habilement. Car *« il sait reconnaître certains délits, mais évidemment pas les crimes »*, souligne un avocat. *« Vous connaissez bien le droit »*, ironise une autre. *« La présidente a parlé de votre reconnaissance des faits, petit pas par petit pas, je parlerai de reconnaissance par opportunité »*, lance une troisième.

*« Je reconnais les caresses et lui avoir dit "ma chérie" »*, déclare ainsi Éric B. au sujet de Victoire. *« Je reconnais le* hug *»*, *« je reconnais lui avoir dit "je t'aime" »*, glisse le quinquagénaire au sujet d'Élisa ou de Clémence. Il reconnaît aussi, pour certains enfants, les caresses dans le dos, sur les cuisses et, enfin, sur le sexe. *« Mais sur les vêtements »*, insiste l'ancien enseignant, sauf avec deux fillettes, pour lesquelles l'homme admet être allé jusque sous la culotte.

Pourtant, trois enfants parlent de pénétrations digitales, des viols donc au regard de la loi. Des faits niés par l'accusé, et *« non établis »* selon le juge d'instruction. Ils ne font donc pas l'objet de poursuites.

Au terme du procès, Éric B. a été jugé coupable et condamné à neuf ans de prison ferme – conformément aux réquisitions du parquet, ainsi qu'à un suivi socio-judiciaire de dix ans à sa sortie (obligation de soins). Le quinquagénaire devra payer 112 000 euros de dommages et intérêts aux victimes et à leurs familles.

Maud de Carpentier

Offrir | 31 commentaires